

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON
MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 09

Pouvoirs : 2

Absents : 2

Qui ont pris part à la délibération : 11

SEANCE DU 7 JUILLET 2020

=====

L'an deux mil vingt et le 07 du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET, M. CALMET (arrivé à 18h38 participe à partir du point n°4), Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme SAUQUET à Mme MATHIVET

Absent excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET

5 - CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET - ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - 65.71 %

Madame la Vice-Présidente expliquera à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que par délibération du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2011, le Conseil d'Administration a délibéré sur la création d'un poste à temps non complet (60%) afin d'assurer l'animation du foyer des anciens.

Aujourd'hui, il convient de modifier ledit poste afin d'accroître la durée hebdomadaire de travail de 2h hebdomadaire par semaine.

Par conséquent, il conviendra de créer un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 65.71 % correspondant à 23 heures hebdomadaire (IB min 353 - IB max 483).

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

DECIDE à l'unanimité de procéder à la création du poste susmentionné.

Pour extrait conforme, le 8 juillet 2020.

Signé :
Le Président,
Gilles VINCENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20200707-2020-07-07D05a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2020

Affichage : 08/07/2020

Gilles VINCENT, Président